

Comment remplir votre déclaration

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

sont assujettis :

- les personnes physiques ou morales imposées au titre des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC),
- les sociétés, associations et organismes passibles de l'impôt sur les sociétés (IS),
- certaines coopératives agricoles de production et de vente...

les éléments constitutifs :

- **Taxe brute = Assiette TA x 0,5% (OPTION 1A)**

Si le nombre de jeunes de moins de 26 ans en contrat d'apprentissage et/ou de professionnalisation est inférieur à 2% de votre effectif moyen au 31.12.2007, le taux de la taxe d'apprentissage est de 0,6% (Art. 225 du CGI).

- **Taxe brute = Assiette TA x 0,6% (OPTION 1B)**

- **Quota = Taxe brute x 52%** dont :

- 22% de la taxe brute versés intégralement au Trésor Public et destinés au FNDMA.
- 30% de la taxe brute destinés à financer les CFA ou les sections d'apprentissage.

- **Hors quota = 48% de la Taxe brute,**

destiné à financer les premières formations technologiques et professionnelles.

- **Contribution au développement de l'apprentissage :**

Assiette TA x 0,18%

Cette contribution est reversée intégralement au Trésor Public

OÙ ENVOYER VOTRE DÉCLARATION DE VERSEMENT

- Le 1er exemplaire de votre déclaration de versement est à retourner, accompagné de votre chèque à l'ordre d'AGEFA PME, à :

AGEFA PME
1, RUE CHARLES TELLIER • TSA 20 501
60035 BEAUVAIS CEDEX

accompagné des documents justificatifs suivants :

- photocopie des contrats d'apprentissage si apprentis,
- photocopie des conventions de stage si stagiaires,
- photocopie des justificatifs des dons en nature,

- Le 2ème exemplaire est à conserver.

CALCUL DE LA TAXE BRUTE

Effectif moyen au 31.12.2007 x 2% = **EM** (arrondi à l'entier inférieur)

Nombre moyen de contrats en alternance au 31.12.2007 **CA**

dont apprentis présents au 31.12.2007

Si **CA** est égal ou supérieur à **EM** remplir l'OPTION 1A.

Si **CA** est inférieur à **EM** remplir l'OPTION 1B.

A2 ou B2: Contribution au Développement de l'Apprentissage = Assiette TA x 0,18%
C'est une contribution obligatoire à verser, par l'intermédiaire de votre organisme collecteur, au Trésor Public (article 1599 quinquies A du Code Général des Impôts)

VERSEMENT AVEC DÉDUCTIONS

INFORMATION

Par mesure de simplification, les données salariales relatives à la déclaration taxe d'apprentissage et CDA sont désormais inscrites dans la rubrique "Taxe et contribution d'apprentissage" de votre DADS-U.

Ce montant correspond à l'assiette taxe d'apprentissage utilisée pour calculer la taxe brute et la CDA.

D6 : Frais de stage

Vous avez accueilli des stagiaires de formation initiale, technologique et professionnelle, vous pouvez opérer une déduction en fonction du niveau de diplôme préparé et du nombre de jours de présence dans l'entreprise.

Attention : le total des dépenses de frais de stage est plafonné à 4% de la taxe d'apprentissage.

Ne pas oublier de nous joindre la copie des conventions de stage.

D7 : Dons en nature

Ne pas oublier de nous joindre les justificatifs :

- attestation de votre comptable de la valeur réelle du don,
- attestation par l'école bénéficiaire de l'usage du don en accord avec la législation,
- reçu de l'école précisant le montant du don et son affectation sur les catégories d'habilitation.

APPRENTIS : VERSEMENTS AUX CFA D'ACCUEIL

Au 31.12.2007, un apprenti est présent dans votre entreprise. AGEFA PME procédera au reversement obligatoire au CFA d'accueil où il est inscrit conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Ne pas oublier de nous joindre la copie des contrats d'apprentissage.

REVERSEMENTS DEMANDÉS

Si vous souhaitez effectuer des reversements, veuillez nous indiquer précisément les coordonnées du ou des établissement(s) bénéficiaire(s).

Nous vous garantissons un reversement conforme à vos souhaits et à la réglementation en vigueur.

SERVICE +

AGEFA PME vous transmettra un justificatif du paiement de votre taxe d'apprentissage et de votre CDA accompagné de la liste des reversements aux établissements désignés.

N'oubliez pas de joindre :

- une copie du contrat d'apprentissage ou du certificat d'assiduité si vous avez employé un apprenti (cadre F),
- la copie des conventions de stage si vous pratiquez des déductions (cadre D6),
- les justificatifs des dons en nature si vous pratiquez des déductions (cadre D7).

IMPORTANT : Si CA est égal ou supérieur à EM remplir l'OPTION 1A, sinon remplir l'OPTION 1B.

OPTION 1 A	
Les données salariales relatives à la taxe d'apprentissage sont désormais indiquées dans la rubrique "Taxe et contribution d'apprentissage" de votre DADS-U.	
Assiette taxe d'apprentissage (TA), 00 € DADS-U : "Taxe et contribution d'apprentissage"
Taxe brute : Assiette TA x 0,5%, € A1 Contribution au Développement de l'Apprentissage* : Assiette TA x 0,18 % € A2
* CDA : contribution obligatoire à verser, par l'intermédiaire de votre organisme collecteur, au Trésor Public.	
Montant du règlement à l'ordre de AGEFA PME A1 + A2 = € A3 Si vous avez accueilli un(des) apprenti(s) en 2007, vous devez remplir le cadre F.	

OPTION 1 B	
Les données salariales relatives à la taxe d'apprentissage sont désormais indiquées dans la rubrique "Taxe et contribution d'apprentissage" de votre DADS-U.	
Assiette taxe d'apprentissage (TA), 00 € DADS-U : "Taxe et contribution d'apprentissage"
Taxe brute : Assiette TA x 0,6%, € B1 Contribution au Développement de l'Apprentissage* : Assiette TA x 0,18 % € B2
* CDA : contribution obligatoire à verser, par l'intermédiaire de votre organisme collecteur, au Trésor Public.	
Montant du règlement à l'ordre de AGEFA PME B1 + B2 = € B3 Si vous avez accueilli un(des) apprenti(s) en 2007, vous devez remplir le cadre F.	

OPTION 2 VERSEMENT AVEC DÉDUCTIONS				
BASE DE CALCUL	QUOTA	HORS QUOTA	FNDMA	CDA
Contribution au Développement de l'Apprentissage : Assiette TA x 0,18%				D1 Assiette TA x 0,18%, €
TAXE BRUTE : A1 ou B1 TB €			D2 TB x 22%, €	
FNDMA : TB x 22%				
QUOTA : TB x 30%	D3 TB x 30%, €			
HORS QUOTA : TB x 48%		D4 TB x 48%, €		
FRAIS DE STAGE			D6 plafonné à 4% de TB, €	
A x 19 € = a €				
B x 31 € = b €				
C x 40 € = c €				
Total : a + b + c = D5 €				
DONS EN NATURE			D7 €	
			D8 = D4 - D6 - D7, €	
TOTAUX	D3 €	D8 €	D2 €	D1 €
MONTANT DU RÈGLEMENT à l'ordre de AGEFA PME				D9 = D3 + D8 + D2 + D1 €

APPRENTIS : VERSEMENTS AUX CFA D'ACCUEIL	
ATTENTION : Au 31.12.2007, un apprenti est présent dans votre entreprise. Veuillez remplir le tableau ci-dessous. AGEFA PME procédera au reversement obligatoire au CFA d'accueil où il est inscrit conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur (cf. notice).	
Nom et prénom des apprentis	date de début du contrat date de fin du contrat nom et adresse complète du CFA
Autres apprentis, joindre une liste complémentaire et cocher ici <input type="checkbox"/>	
Joindre le contrat d'apprentissage	

REVERSEMENTS DEMANDÉS			
Établissement	Adresse complète (Attention : une adresse bien libellée garantit un bon reversement)	Catégorie	Montant ou pourcentage
.....	E1
.....	E2
.....	E3
Autres reversements, joindre une liste complémentaire et cocher ici <input type="checkbox"/>			

SERVICE PLUS : SIMPLIFICATION FISCALE	
<input type="checkbox"/> Oui, nous souhaitons qu'AGEFA PME transmette directement les justificatifs de paiement de notre taxe d'apprentissage et de notre CDA aux services compétents.	
Adresse du service	
COORDONNÉES FISCALES (voir votre déclaration de TVA)	Recette N° de dossier Clé CDI INSP Régime
Nous, soussignés, autorisons AGEFA PME à remplir, signer et transmettre en notre nom les justificatifs de paiement de notre taxe d'apprentissage et de notre CDA aux services compétents. A..... le 2008. Signature obligatoire	